

MAIRIE DE TINTÉNIAC

(35190)

Tél. : 02 99 68 18 68

Fax. : 02 99 68 05 44

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du vendredi 20 janvier 2023****DATE de convocation et d'affichage**

13 janvier 2023

DATE d'affichage du Procès-Verbal

25 janvier 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27

Présents 23

Votants 27

L'an deux mil vingt-trois, le vingt janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Étaient présents : TOCZÉ Christian, Maire ; MM. et Mmes BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, Adjoint ; MM. et Mmes ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLE Roger, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, LEMARCHANDEL Franck (arrivé à 19h10 au point 1), MARTINIAULT Anne-Laure, SALIS Anaïs, DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile (arrivée à 19h 30 au point 3), D'ABOVILLE Rosine, PRESCHOUX Léon, BLANDIN Béatrice, BAZIN Denis, DEHEEGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés :

M. JEANNEAU Luc donne pouvoir à Mme PARPAILLON Marie-Laure.

M. DUFEIL Christophe donne pouvoir à M. QUENOUILLE Roger.

M. FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à Mme GARÇON Isabelle.

M. GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi.

Secrétaire de séance : M Vianney DEHEEGER a été désigné secrétaire de séance à qui il est adjoint un auxiliaire, Sophie CONGRAS.

N°200123-8 : Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux de « L'Espace Jeunesse » au SIVU Anim'6 Enfance Jeunesse

Mme Isabelle GARÇON présente la convention de mise à disposition de locaux de « L'Espace Jeunesse » au SIVU ANIM'6 Enfance Jeunesse, sis 5, rue de la Liberté à QUÉBRIAC, telle qu'annexée.

La commission « Finances – administration générale – personnel communal », réunie le vendredi 13 janvier 2023, a étudié et validé la convention présentée en annexe.

La convention a pour objet de définir et de préciser :

- les modalités juridiques, économiques et techniques de la mise à disposition de locaux de l'Espace Jeunesse, situé boulevard Tristan Corbières, 35190 Tinténac.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- **d'approuver la convention de mise à disposition de locaux de « L'Espace Jeunesse » au SIVU ANIM'6 Enfance Jeunesse.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à cette affaire.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire, Christian TOCZÉ	Le secrétaire de séance Vianney DEHEEGER
	

Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le : 24 janvier 2023

De son affichage en mairie le 25 janvier 2023

De sa publication :